

# Info Cultures maraîchères

## 20/2023

19 juillet 2023

Prochaine édition le 26.07.2023

### Table des matières

Annnonce: DATAphyto sera mis à la retraite à la fin de l'année	1
Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 2/2023	1
Lutter assez tôt contre l'armoise commune	2
Bulletin PV Cultures maraîchères	3

### Annnonce: DATAphyto sera mis à la retraite à la fin de l'année

Après 15 ans au service de la branche, DATAphyto sera désactivé à la fin de l'année, et ne sera donc plus disponible **dès janvier 2024**. Cette banque de données sera entretenue jusque dans le courant de cet automne. Cela signifie qu'on pourra encore la consulter durant la saison de culture en cours.

Nous recommandons déjà à tous les producteurs de se familiariser durant les mois d'hiver avec l'index des produits phytosanitaires édité dorénavant par l'OSAV:

[Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV – Index des produits phytosanitaires \(admin.ch\)](#). L'avantage de cet index officiel résidera dans son actualisation mensuelle automatique, le rendant moins sujet à de possible erreurs que DATAphyto. Les autorisations d'urgence n'y seront cependant pas explicitées, de même qu'on n'y trouvera pas d'indications quant aux restrictions d'emploi de certaines substances dans le cadre des PER.

Le groupe Extension Légumes continuera de vous informer des modifications dans les autorisations, ainsi que des décisions concernant les autorisations d'urgence. L'Union maraîchère suisse (UMS) est toutefois consciente du fait que la branche s'appuie fortement sur DATAphyto, et elle examine actuellement les alternatives envisageables.

**Martina Keller (Agroscope) & Zacharie Tema Biwolé (UMS)**  
martina.keller@agroscope.admin.ch  
zacharie.temabiwole@gemuese.ch

### Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 2/2023

Vous trouverez, en annexe de ce bulletin, une liste d'informations importantes établie par Martina Keller, Anouk Guyer et Matthias Lutz (Agroscope), relative aux autorisations de produits phytosanitaires en cultures maraîchères. Cette actualisation 2/2023 comprend les indications nouvelles, les nouveaux produits et autorisations de mise sur le marché, les indications modifiées, et enfin les substances actives et les produits dont les délais d'utilisation seront échus dans le courant de février 2025.

